

La chronique ovine

Un aménagement de bergerie pour simplifier le travail à l'agnelage

Pour travailler dans de bonnes conditions, l'aménagement de la bergerie reste le point essentiel. Il est souvent le compromis entre un « idéal » et ce qu'il est possible de faire avec l'existant et le budget disponible. Quelles que soient les dimensions de la bergerie, les brebis doivent pouvoir s'isoler avec leurs nouveaux nés. Les recommandations en termes de surface d'aire paillée avant l'agnelage sont de 1,2 m² par brebis de gabarit moyen (moins de 70 kg) et de 1,5 m² pour celles de grand gabarit (plus de 70 kg). En matière de profondeur d'aire paillée, 6 m sont préconisés avec l'installation des cases d'agnelage sur la longueur et 5 m sans. Toutefois, disposer de davantage de place facilite toujours le travail.

Enjamber le moins possible

Des couloirs de circulation, y compris le long des cases d'agnelage afin de faire le tour sans passer sur les aires paillées, sont synonymes de gain de temps. Des passages d'hommes sont très pratiques pour enjamber le moins possible. D'autre part, des claies à portée de main sans encombrer les couloirs ni les aires paillées évitent des déplacements supplémentaires. De petits lots peuvent ainsi être constitués au fur et à mesure des mises-bas. Cela suppose également de disposer d'un nombre d'abreuvoirs suffisant ou des claies équipées d'un passage à abreuvoirs. Pour en savoir plus, une fiche technique est à votre disposition sur ciirpo.idele.fr : « organiser un chantier : les agnelages en bergerie ».



Photo semaine 43-23

Légende : La surveillance des agnelages est plus facile quand la bergerie n'est pas chargée

CP : CIIRPO

Equipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'Elevage/CIIRPO)

Les activités du CIIRPO sont financées par l'Union Européenne et les conseils régionaux Nouvelle-Aquitaine et Région Centre-Val de Loire